

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DJS 210 – DDCT Subventions (37 000 euros) et 4 conventions à 10 associations de jeunesse (20<sup>e</sup>).**

**M<sup>mes</sup> Pauline VÉRON et Colombe BROSEL, rapporteures**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose 10 subventions à 10 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission, et Madame Colombe BROSEL, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association de Culture Berbère (18514/2016\_03727) 37bis, rue des Maronites (20<sup>e</sup>).

Est attribuée à l'association une subvention correspondante d'un montant de 3 000 euros au titre de l'exercice 2016 pour son projet « Participation à la vie publique des jeunes ».

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association AOCSA La 20<sup>e</sup> Chaise (16203/2016\_05342 et 2016\_02887) 38, rue des Amandiers (20<sup>e</sup>).

Est attribuée à l'association une subvention correspondante d'un montant de 6 000 euros au titre de l'exercice 2016 dont 3 000 euros pour son projet « Médiateur-Animateur inter-partenarial » et 3 000 euros pour son projet « Jeunes en mouvement ».

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à 129H Productions (19172/2016\_03704) 38-40, rue des Amandiers (20<sup>e</sup>), pour son projet « Culture – Pôle d'accompagnement artistique – saison 4 ».

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Archipelia (18047/2016\_03716) 17, rue des Envierges (20<sup>e</sup>).

Est attribuée à l'association une subvention correspondante d'un montant de 3 000 euros au titre de l'exercice 2016 pour son projet « Jeunes comme ressources sur la réappropriation d'un espace urbain : le square Luquet ».

Article 5 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à Association BLVL Festival (19230/2016\_03750) 40, avenue d'Italie Beryl (13<sup>e</sup>), pour son projet « Blank Belleville Coding Club ».

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à Crescendo (9608/2016\_03784) 102C, rue Amelot (11<sup>e</sup>), pour son projet « Jeunes en Projets ».

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à Le Garage Numérique (117261/2016\_03829) 40, rue des Amandiers (20<sup>e</sup>), pour son projet « Jeunes et e-recherche d'emploi ».

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à Les Voix Andalouses (910/2016\_03839 et 2016\_03837) 8, rue du Général Renault (11<sup>e</sup>), pour son projet « Formation aux métiers du web ».

Article 9 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à Relais Ménilmontant (18888/2016\_03862 et 2016\_038866) 2-8, rue Henri Chevreau (20<sup>e</sup>), pour ses projets dont 1 500 euros pour son projet « Insertion sociale, prévention, aide à l'accès aux droits des jeunes » et 1 500 euros pour son projet « Jeunes et actifs dans la société ».

Article 10 : Une subvention d'un montant de 9 000 euros est attribuée à Strata'j'm Paris (33381/2016\_04751 et 2016\_03876) 86-88, rue des Couronnes (20<sup>e</sup>), pour ses projets dont 3 000 euros pour son projet « Animation outil d'insertion social et professionnel Porte de Montreuil, Python Duvernois Fougères B » et 6 000 euros pour son projet « Le jeu vecteur de lien social dans le quartier Bas Belleville ».

Article 11 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**